



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DES ASSEMBLÉES

**ARRETE N° AD 2023 - 143**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
**AU SEIN DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

Le président du Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 qui confère le droit au président du Conseil départemental de déléguer sa signature,

Vu l'élection du Président du Conseil départemental en date du 1er juillet 2021,

Vu la délibération n°2021-CID-9-6419.1 du 1er juillet 2021 portant délégation du Conseil départemental au président du Conseil départemental dans le cadre des articles L. 3211-2, L. 3221-10, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-12-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que Mme Céline Hervins exerce les fonctions de directrice des systèmes d'information,

Considérant que dans un souci de bon fonctionnement de l'administration départementale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans les domaines ci-dessous détaillés,

Sur proposition de monsieur le directeur général des services du Département,

**Arrête :**

**Article 1er :** Délégation est donnée à Mme Céline Hervins, directrice des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom du président du Conseil départemental, dans la limite de ses attributions :

- En matière d'administration générale :
  - toutes correspondances administratives ou techniques ;
  - les visas d'entretiens professionnels, les ordres de missions et états de frais de déplacement des collaborateurs de la direction ;
  - les ampliations de tout acte administratif ;
  - les arrêts des pièces comptables d'engagements des dépenses, de liquidation des dépenses et des recettes.
  
- En matière de marchés publics :
  - les marchés, les bons de commande, et ordres de service dans la limite de 90 000 € H.T. ;
  - les bons de commande dans la limite de 90 000 € H.T. par bon de commande et des montants maximums des marchés :
    - relatifs aux acquisitions de logiciels bureautiques et d'exploitation (hors logiciels métiers) ;
    - relatifs aux acquisitions de matériels informatiques et de télécommunication ;
    - relatifs aux prestations concernant la tierce maintenance applicative, l'exploitation des salles informatiques et la gestion des postes de travail ;
  - les avenants et décisions sans incidence financière.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline Hervins, délégation de signature est donnée à :

- M. Fares Tabet, directeur adjoint et sous-directeur opérations, pour l'ensemble des documents visés à l'article 1<sup>er</sup>;
- M. Pascal Olivier, sous-directeur clients, M. Pierre Bonora, sous-directeur solutions et Mme Justine Mimouni, responsable du pôle performance, méthode et qualité, pour l'ensemble des documents visés à l'article 1<sup>er</sup>, à l'exception des ordres de mission, états de frais de déplacement les concernant et des marchés, bons de commandes et ordres de service d'un montant supérieur à 40 000 € HT.

**Article 3** : Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 4** : Les actes signés au titre de la présente délégation porteront les nom, prénom et qualité du signataire, ainsi que la mention de la délégation.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'acte.

**Article 6** : Monsieur le directeur général des services du département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le

11 8 AVR. 2023

  
Pierre Bédier  
Président du Conseil départemental

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délégation de signature au sein de la Direction des Systèmes d'Information

---

Date de transmission de l'acte : 20/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 20/04/2023

---

Numéro de l'acte : AD2023-143 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230418-AD2023-143-AR

---

Date de décision : 18/04/2023

Acte transmis par : Caroline GALEA

---

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

# Acte à classer

AD2023-143

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-20T15-14-05.00 ( MI244631978 )

Identifiant unique de l'acte : 078-227806460-20230418-AD2023-143-AR ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Délégation de signature au sein de la Direction des  
Systèmes d'Information

Date de décision : 18/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur  
:

Acte : AD 2023-143\_DSI\_C Hervins.PDF      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DAJCP controle legalite

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/04/23 à 15:14

Par GALEA Caroline

Transmis

Date 20/04/23 à 15:14

Par GALEA Caroline

Accusé de réception

Date 20/04/23 à 15:21